

Recherches sociographiques



Jean-Paul ROULEAU, *Le prêtre vu par des étudiants de niveau collégial*

Michel Stein

Volume 12, Number 3, 1971

Minorités francophones

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055552ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055552ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Stein, M. (1971). Review of [Jean-Paul ROULEAU, *Le prêtre vu par des étudiants de niveau collégial*]. *Recherches sociographiques*, 12(3), 398–399.
<https://doi.org/10.7202/055552ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1971

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Jean-Paul ROULEAU, *Le prêtre vu par des étudiants de niveau collégial*, Québec, Centre de recherches en sociologie religieuse, 1971, VIII + 118 p.

Il s'agit du rapport d'une recherche commandée par l'Office national du clergé et conduite par l'auteur pendant l'année scolaire 1968-1969. « Le but de cette recherche était d'arriver à savoir comment les jeunes Canadiens français voient les prêtres, les frères et les religieuses et comment ils voudraient que ces mêmes personnes remplissent leurs rôles dans la société » (1). C'est ce que l'auteur nomme l'image réelle — « ce que les jeunes voient ou saisissent de ce qui existe » (26) — et l'image idéale — « ce que les jeunes souhaitent ou désirent » (26). Ailleurs on parle de « représentations réelles ou imaginaires » (3). Il m'apparaît tout à fait inexact de prétendre faire une étude des représentations des étudiants pour désigner des opinions et des attentes exprimées dans un questionnaire de quarante-neuf interrogations qui, incidemment, n'a pas été placé en appendice.

L'auteur, dans son introduction, annonce une « vérification d'hypothèses particulières à l'intérieur du schéma théorique global » (7). C'est beaucoup dire pour une recherche de type essentiellement exploratoire... Une de ces « hypothèses » de départ semble très contestable : « (...) plus une personne est en contacts fréquents et intimes avec une autre, plus elle a de chances d'avoir une perception et une image idéale détaillées de cette dernière. C'est ce principe élémentaire de psychologie sociale qui est à l'origine de l'exploration que nous avons poursuivie... » (14). S'agit-il vraiment d'un « principe élémentaire de psychologie sociale » ? Il est probable que cela se vérifie pour la perception que les gens ont les uns des autres. Mais l'image idéale ne dépend pas nécessairement (ce serait plutôt le contraire !) de la fréquence des contacts. Or l'auteur semble se fonder sur ce postulat pour affirmer la sûreté des réponses obtenues.

La validité de l'échantillon (cinq CEGEP sur vingt-trois ; sept cent trente-deux « questionnaires utilisables (sic) » est démontrée *a posteriori*. En fait, il n'y a pas eu échantillonnage statistique, mais choix pratique de cinq CEGEP et ce qu'on appelle échantillon (100%) ce sont les sept cent trente-deux questionnaires reçus sur plus de mille distribués. L'auteur affirme avoir procédé, au préalable, « (...) à une étude de l'emplacement et des caractéristiques de la population étudiante des différentes institutions » (9), mais les critères et les données de cette étude ne nous sont pas révélés. Pourtant, la population étudiée semble représentative de la population totale, selon les renseignements donnés par l'auteur : « les caractéristiques de l'ensemble retenu correspondent suffisamment aux caractéristiques de la population totale pour que l'on puisse ajouter foi à une certaine généralisation des conclusions obtenues » (10). En effet, l'auteur montre que les répartitions par sexe, par types d'enseignement et par milieux d'appartenance (statistiques tirées de : « *Annuaire 1968-1969* », *Prospectives*, IV, 8 décembre 1968) sont à peu près les mêmes dans les deux cas. Il s'agit d'une heureuse coïncidence sans doute attribuable à l'imagination sociologique de l'auteur. Les renseignements obtenus au moyen de cette enquête sont donc utilisables pour fins de référence et de comparaison.

Un indice fréquemment utilisé semble douteux. Pour les questions comportant trois choix, on donne successivement les pourcentages des votes pour le premier, le deuxième et le troisième choix, et dans la quatrième colonne du tableau un « indice de présence » qui résulte de la somme des pourcentages des trois colonnes précédentes. C'est cet indice de présence qui sert à interpréter et à comparer les tableaux. Non seulement ce procédé élimine une classification raffinée (premier choix) au profit d'une plus grossière, mais il contribue à fausser la présentation des données : le graphique 1, par exemple, présente

une comparaison entre « qualités souhaitées » et « qualités rencontrées » au moyen de cet indice de présence (cf. p. 32) ; par rapport à « personne accueillante », entre autres, on obtient un écart deux fois plus grand (graphiquement) que si on avait utilisé les pourcentages des premiers choix ; l'ordre résultant entre les « qualités » aurait sans doute été différent si on avait tenu compte de l'ordre des choix.

L'étude aboutit à un « portait du prêtre-type » (103), tel que les étudiants l'ont fabriqué. Est-ce valable aussi pour le frère et la religieuse, puisque plusieurs des questions analysées sont communes aux trois types de permanents religieux ? Il semble que l'interprétation de l'auteur se limite au prêtre, et qu'il veuille présenter plus tard les données spécifiques concernant les deux autres types. « En résumé, le prêtre apparaît à la majorité des étudiants canadiens-français des collèges comme le permanent du spirituel institutionnalisé » (108). Quant à leurs attentes, les étudiants souhaitent que soit comblé l'écart « entre le spirituel dont le prêtre a mission de témoigner et la vie de tous les jours » (109).

Il est incontestable que l'action pastorale de la communauté chrétienne trouvera profit à utiliser les données de cette enquête, en dépit des sérieuses lacunes méthodologiques et théoriques. Quant aux sociologues, ils pourront y trouver une première approximation d'un phénomène encore peu connu.

Michel STEIN

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Hélène BERNIER, *La Fille aux mains coupées (conte-type 706)*, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1971, xxii + 192 p. (Archives de Folklore, 12.)

Les monographies de contes merveilleux ajoutent aux études structurales et universelles du récit populaire la dimension historique et l'adaptation particulière de ces structures à l'intérieur d'une tradition ou d'une ethnie donnée. La présente étude analyse une tradition spécifique, celle de l'Amérique française ; l'auteur y expose l'individualité de chaque variante, son adhérence au type universel, ainsi que le contact possible ou probable avec des traditions des autres pays et le rapport avec les traditions écrites.

Le conte-type 706 du catalogue Aarne-Thompson prend la forme suivante en Amérique du Nord de langue française (ainsi qu'en Bretagne) : l'héroïne est faussement accusée auprès de son frère par sa belle-sœur et son frère lui coupe les mains et l'abandonne dans une forêt ; aussitôt une épine s'enfonce dans le pied du frère et grandit. Un prince épouse la jeune fille mais à la naissance des enfants, la belle-sœur calomnie encore l'héroïne et celle-ci est de nouveau bannie. Elle recouvre ses mains, le prince la retrouve, l'épine est sortie du pied du frère et la criminelle belle-sœur est punie (p. 135). La présence du motif de l'épine dans le pied du frère amène l'auteur à étudier aussi les versions de ce conte en Irlande. Les trois traditions, canadienne, bretonne et irlandaise, possèdent en commun ce motif, mais la forme fondamentale du conte diffère entre les variantes irlandaises et canadiennes-bretonnes.

Suivant la méthode historico-géographique, l'auteur groupe ses variantes de langue française selon leur localisation géographique ce qui donne quarante-huit versions pour la France, trente au Canada, dont dix-huit au Québec et douze dans les Provinces Maritimes, cinq aux États-Unis, dont deux retrouvées chez les Indiens (Micmac et Iroquois) mais qui sont de tradition européenne. La première partie de l'étude confronte